

*L'an deux mille dix, le quinze juillet, à vingt et une heures, le conseil municipal de la commune de LABASTIDE-MURAT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur L. Georges FOISSAC, Maire.*

*Nombre de conseillers en exercice : 15*

*Nombre de conseillers présents : 12*

*Nombre de conseillers absents : 3*

*Date de convocation du Conseil municipal : 5 juillet 2010*

*Présents : BOS Hélène, BOS Marie-Rose, CARVALHO Fatima, CASSAN Thierry, FOLDRAIN Anne-Marie, GRATIAS Philippe, IMPERIALE Laurent, LARRAUFIE Georgette, MARTY Camille, PONS Pierrette, VERGNOLE Alain*

*Absent : BENOIT Jean-Baptiste, VINCENT Mariette, PAGES Pierre (a donné pouvoir à CARVALHO Fatima)*

*Philippe GRATIAS a été élu secrétaire de séance.*



### **Approbation du plan local d'urbanisme**

*Le Conseil Municipal,*

*Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L123-1 à L123-20, et R123-15 à R123-25 ;*

*Vu la délibération en date du 20 septembre 1996 prescrivant l'établissement d'un plan d'occupation des sols ;*

*Vu la délibération en date du 1<sup>er</sup> octobre 2001 prescrivant la transformation du plan d'occupation des sols en plan local d'urbanisme ;*

*Vu la délibération en date du 3 septembre 2009 arrêtant le projet de P.L.U. ;*

*Vu l'arrêté municipal n° 2010-2 en date du 18 janvier 2010 mettant le P.L.U. à enquête publique ;*

*Entendu les conclusions du commissaire enquêteur,*

*Considérant que les résultats de la dite enquête publique justifient quelques modifications mineures du plan local d'urbanisme et notamment :*

- le rajout de la liste des parcelles cadastrales concernées par les emplacements réservés et le zonage délimitant l'assainissement autonome et l'assainissement collectif,*
- l'intégration des observations de l'Etat, du Conseil Général, de la Direction Régionale des Autoroutes du Sud de la France et de la Chambre d'Agriculture du Lot,*
- la prise en compte des remarques formulées par Monsieur le Maire de Labastide-Murat et Mr et Mme Beletti concernant le déplacement vers l'ouest de l'espace réservé des Canavals.*

*Considérant que le plan local d'urbanisme tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé ;*

***Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,***

*➤ décide d'approuver le P.L.U. tel qu'il est annexé à la présente,*

*➤ la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et mention de cet affichage sera insérée dans un journal diffusé dans le département,*

*➤ le P.L.U. approuvé est tenu à la disposition du public à la mairie de Labastide-Murat aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi qu'à la préfecture,*

*➤ la présente délibération sera exécutoire après l'accomplissement des mesures de publicité (affichage en mairie, insertion dans un journal),*

*➤ la présente délibération accompagnée du dossier P.L.U. qui lui est annexé est transmise à Monsieur le Sous-préfet de Gourdon.*

## **Bâtiment de la Mairie : accessibilité et maîtrise d'énergie**

### **Maîtrise d'œuvre**

*Monsieur le Maire rappelle que le marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement de la Mairie attribué à Monsieur Cagnac de Labastide-Murat, comporte une tranche ferme (le diagnostic) et une tranche conditionnelle (mission de base de maîtrise d'œuvre).*

*Le diagnostic étant réalisé, il propose d'affermir la tranche conditionnelle relative à la mission de base de maîtrise d'œuvre.*

*Après délibération, l'assemblée communale, autorise le Maire :*

- à affermir la tranche conditionnelle du marché,*
- à signer tout document relatif à cette affaire.*

### **Installation de volets roulants à l'école primaire**

*Monsieur le Maire indique que 4 fournisseurs ont été sollicités pour la fourniture et la pose de 7 volets roulants à l'école primaire de Labastide-Murat. Leurs offres sont les suivantes (H.T.) :*

<i>Sobal aluminium de Cahors .....</i>	<i>pas de réponse</i>
<i>Alain Vaur de Gramat – volets de type rénovation garantis 2 ans .....</i>	<i>4 811,80 €</i>
<i>Menuiserie 46 de Lamagdelaine .....</i>	<i>4 750,00 €</i>
<i>Miroiterie du Lot de Cahors – volets Bubendorff garantis 7 ans .....</i>	<i>4 494,00 €</i>

*Après délibération, l'assemblée communale :*

- décide de retenir la Miroiterie du Lot de Cahors pour la fourniture et la pose de 7 volets roulants à l'école primaire,*
- autorise le Maire à signer le devis d'un montant de 4 494 € H.T.*

### **Restauration d'un petit patrimoine**

*Considérant que le Parc Naturel Régional pourrait participer à la restauration de petit patrimoine (50 % FEDER, 15 % Conseil Régional), l'assemblée communale décide de prendre rang pour la restauration du lavoir de la fontaine de Goudou.*

### **Paiement de cours de natation aux agents communaux**

*Considérant l'obligation pour le personnel chargé de l'entretien de la piscine de savoir nager,*

*Vu les tarifs pratiqués par Monsieur Joël Maillochon, maître-nageur sauveteur à la piscine municipale de Labastide-Murat pour la saison 2010, à savoir 110 € pour 10 leçons,*

*Le Conseil municipal, après délibération,*

- propose au personnel communal volontaire de prendre des cours de natation,
- autorise le Maire à payer Monsieur Maillochon, maître-nageur dans la limite de 10 leçons par agent.

**Signature d'un avenant à la convention de mise à disposition d'un agent à la communauté des communes**

*Le Maire propose un avenant à la convention de mise à disposition d'un agent communal auprès de la communauté des communes du causse de Labastide-Murat pour le fauchage du terrain du complexe sportif, le long des parkings.*

*Remboursement : 264,50 € pour 5 km de voie.*

*Le Conseil municipal, après délibération, autorise le Maire à signer cet avenant.*

**Questions diverses**

**Sont aussi successivement discutés les points suivants :**

- ↳ l'installation d'un défibrillateur sous le hall de la Mairie,
- ↳ le prochain congrès des élus à Paris,
- ↳ la fermeture de la piscine municipale le 15 et 16 juillet à cause d'un problème sanitaire,
- ↳ diverses remarques émises par Thierry Cassan concernant Goudou (travaux sous le préau, problème de ravinement chez un particulier...)
- ↳ la remarque de Georgette Larraufie sur les nuisances sonores la nuit dans le bourg,
- ↳ la remarque de Pierrette Pons sur la mauvaise isolation d'un logement communal,
- ↳ les dégradations à l'école causées par deux jeunes enfants.



**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 50**